

Image not found or type unknown



Depot de garantie non rendu par le promoteur

Par **Josephine29**, le 12/08/2016 à 10:38

bonjour,

suite à une tentative d'achat d'un appartement neuf en vefa qui marchait avec la vente d'un appartement m'appartenant (promoteur et agence du même groupe), les deux clauses suspensives étant pourtant respectées (l'appartement ne s'est pas vendu dans les temps), le promoteur refuse de me rendre mon dépôt de garantie. Pourtant son notaire trouve que j'ai raison, mais pour l'instant personne ne bouge. que faire ?

merci.